



## COVID-19

6<sup>e</sup> communiqué

**État de situation, 9 avril 2020 11h30** - En lien avec la COVID-19, la municipalité de La Guadeloupe appuie les mesures gouvernementales.

En cette période de confinement, **le brûlage de rebus est interdit.**

Voici des solutions alternatives, sécuritaires et écologiques au brûlage des matières résiduelles :



Le compostage des matières végétales  
L'écocentre (*ouverture 17 avril 2020*)



Nous vous rappelons que notre service incendie demeure disponible pour les cas d'urgence. Nous avons mis en place un protocole rigoureux afin de protéger nos pompiers ainsi que les citoyens.

### **Congé pascal**

Les prochains jours seront déterminants. La Municipalité compte sur la collaboration de TOUS ses citoyens afin de respecter l'interdiction de rassemblement.

Chaque petit geste compte plus que jamais.

*Christiane Lacroix*, Municipalité La Guadeloupe

[www.munlaguadeloupe.qc.ca](http://www.munlaguadeloupe.qc.ca)

418-459-3342